



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 31 octobre 2023

PROGRAMME DE RECONQUÊTE DU COMMERCE RURAL : UN COMMERCE MULTI-SERVICE LAURÉAT À TANUS

Le 1^{er} mars dernier, le Gouvernement annonçait le lancement du programme de reconquête du commerce rural, doté d'une enveloppe de 36 millions d'euros sur trois ans pour soutenir des projets d'implantation de commerces en zone rurale.

En effet, plus de 21 000 communes ne disposent d'aucun commerce, soit 62% des communes françaises contre 25 % en 1981. Ce déclin de la commercialité accentue certaines fragilités structurelles des communes rurales, augmente leurs pertes d'attractivité et accroît légitimement le sentiment de dégradation du cadre de vie.

Avec le déploiement de ce programme, l'État facilite la mise en place de nouveaux services aux habitants du monde rural. Cette aide est particulièrement fléchée à destination des commerces multi-services ainsi que des commerces itinérants. Dans le Tarn, le commerce multi-service de Tanus est lauréat de ce programme. En complément de l'activité bar restaurant, il propose des services annexes comme l'épicerie, le dépôt de pain ainsi que les relais de colis ou les dépôts de bouteille de gaz (dont le déploiement est en cours de finalisation).

Sur un budget de 58 000 €, l'État a contribué à hauteur de 25 000 € pour des travaux d'aménagement et à l'installation d'équipement au bénéfice du porteur de projet : SNC Les Voyageurs, représenté par M. Delpous.

Ce type d'intervention continue d'être proposé à intervalle régulier dans le cadre du programme France Ruralité, lancé récemment sur le département du Tarn. Pour bénéficier de cette aide à l'investissement, dont le montant peut atteindre 80 000 €, il convient de candidater directement sur la plateforme dédiée via le lien suivant : <https://fondscommerce.anct.gouv.fr/>

Pour plus d'information : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/accompagnement-linstallation-de-commerces-en-milieu-rural-1058>

Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT - 06 18 28 61 33

Camille SCHMITT - 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr



Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT - 06 18 28 61 33

Camille SCHMITT - 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr

Contacts presse :

Nicolas BONNAMANT - **06 18 28 61 33**

Camille SCHMITT - **06 40 49 87 98**

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - **06 08 36 07 22**

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr